

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

**OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE
DESSERVANT DES IMMEUBLES COMMUNAUX, QUARTIER DE FONT-ROBERT –
CONVENTION AMIABLE DE PASSAGE AVEC ORANGE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme
BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET
Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia –
M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – M. DIGIOVANNI Alexandre – Mme
TOUMANI Soréa – Mme ORSINI Chantal – Mme GIACHINO Lisa.



MME FREDERIQUE BARDIES A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN du 21 Décembre 2023
Délibération N° DM_20231221N115

OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DESSERVANT DES IMMEUBLES COMMUNAUX, QUARTIER DE FONT-ROBERT – CONVENTION AMIABLE DE PASSAGE AVEC ORANGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Marc ROVIRA, 5^{ème} Adjoint délégué aux travaux, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que des travaux d'enfouissement de réseaux sont programmés avec le Syndicat Mixte du Sisteronais-Moyenne-Durance d'énergie et des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (SMSMDE) dans le quartier de Font-Robert.

Monsieur Marc ROVIRA précise :

- Que, dans le cadre de ces travaux d'enfouissement de réseaux, il est notamment prévu des travaux en tranchée pour reprendre en souterrain la desserte, par le réseau téléphonique, de biens communaux situés rue des Écoles et rue de la Pinède,
- Que le tracé de ces tranchées passent par des terrains privés communaux,
- Qu'il s'agit des parcelles bâties communales suivantes : AI 180 (devenue AI 306) – AI 280 – AI 281 (devenue AI 312) et AI 285 (devenue AI 315 et AI 317).



Monsieur Marc ROVIRA fait savoir que la société "ORANGE" a proposé à la Commune une convention amiable de passage (voir pièce jointe).

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

➤ **DE L'AUTORISER** à signer la convention proposée la société "ORANGE" portant sur les parcelles bâties communales AI 180 (devenue AI 306) – AI 280 – AI 281 (devenue AI 312) et AI 285 (devenue AI 315 et AI 317).

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide :

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de passage (jointe) proposée par la société "ORANGE" portant sur les parcelles bâties citées ci-dessus.

<p>AFFICHÉE LE :</p> <p>RETIRÉE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3-6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---